

**Commune de
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
Service de l'Urbanisme
Avenue de l'Astronomie, 13
B – 1210 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : URB/19682
N/Réf : AVL/KD/SJN-2.105/s.530
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

**Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue Verbist, 1 / angle rue Saint-Josse.
Division d'un immeuble néoclassique avec rez-de-chaussée commercial et rehausse d'un corps annexe (régularisation partielle).
*(Dossier traité par Mme E. Lehanse)***

En réponse à votre lettre du 14 novembre 2012, en référence, reçue le 30 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 12 décembre 2012.

Situé à l'angle de la rue Verbist et de la rue Saint-Josse, l'immeuble concerné par la demande se situe en face de l'église Saint-Josse. Il s'agit d'un immeuble néoclassique, construit en 1872 et transformé en 1924. Inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural de la Commune, il présente un intérêt patrimonial intrinsèque.

La demande vise d'une part, à régulariser la division de l'immeuble en plusieurs petits logements et d'autre part, à rehausser un corps annexe (avec toit plat), rue Verbist, pour le mettre au niveau de l'édifice principal.

A l'examen du projet, il apparaît que les interventions projetées seront dévalorisantes pour le bien concerné par la demande qui perdra son échelle et son autonomie.

La DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations complémentaires qu'appelle le projet (impact de la rehausse, traitement de la toiture, raccord aux pignons mitoyens, etc.).

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse (et par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, M. H. Lelièvre).

- A.A.T.L. – D.U. : Mme K. Franssens.